



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département de l'Ariège

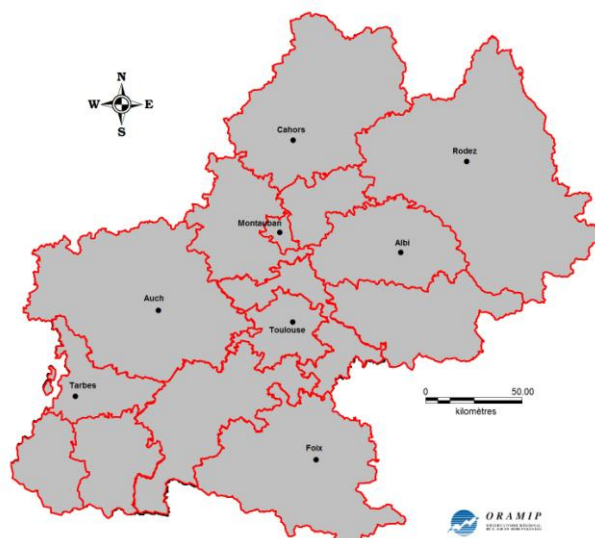
PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 16/03/2014 à 08h00

Sur le département de l'Ariège ainsi que sur l'ensemble de la région Midi Pyrénées, l'ORAMIP mesure et prévoit actuellement une concentration en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) pour la journée du 16/03/2014.

Les concentrations moyennes mesurées s'élèvent, ce jour, à $61.6 \mu\text{g}/\text{m}^3$.



MERCI DE RELAYER CE MESSAGE

DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est la conjugaison d'une masse d'air à fortes concentrations en particules en suspension en provenance du nord ouest de la région avec l'accumulation des émissions locales de celles-ci par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries ou les émissions naturelles.

ÉVOLUTION

Une masse d'air fortement chargée en particules fines est entrée dans la région cette nuit entraînant une élévation importante des concentrations. Les conditions météorologiques ont favorisé l'accumulation de ces particules dans les basses couches de l'atmosphère faisant ainsi augmenter les concentrations au voisinage du sol. Les concentrations de particules fines devraient rester élevées au minimum jusqu'à la nuit prochaine.

Cette procédure est valable pour la journée du 16/03/2014. Un point sera fait vers 17h avec prolongation par prévision à la journée du 17/03/2014 si nécessaire.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur www.oramip.org



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département de l'Ariège

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 16/03/2014 à 08h00

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur www.oramip.org

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département de l'Ariège

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10

Communiqué du 16/03/2014 à 08h00

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes du département de l'Ariège